

Madame,  
Monsieur,

L'Athénée Royal Simone Veil a décidé de s'engager dans divers projets visant à intégrer le numérique au sein des apprentissages. Dans ce cadre, nous équipons tous les élèves d'un Chromebook géré par l'Athénée Royal Simone Veil de Beaumont.

Cette initiative vise à intégrer les outils numériques à l'école, pour tous nos élèves avec le double objectif : *"enseigner les savoirs et compétences de la société du 21<sup>ème</sup> siècle et favoriser le plaisir d'apprendre"*<sup>1</sup>. Ce projet va de pair avec notre volonté d'effacer la fracture numérique et de nous doter du même outil. L'école a défini une série de principes qui doivent permettre une utilisation conforme aux missions et aux valeurs défendues par l'école et au bénéfice de tous.

Nous vous demandons donc de souscrire à un **contrat d'achat de l'ordinateur portable** (voir pages suivantes). Le Chromebook est toujours géré par l'Athénée Royal Simone Veil, mais l'élève peut retourner avec l'ordinateur à son domicile pour y faire ses devoirs et travaux. En dehors des heures scolaires, il peut également se connecter avec un compte Gmail privé et utiliser ce compte à sa guise. Dès réception du paiement, la machine appartient définitivement à l'élève, qui peut ensuite l'utiliser pour la suite de sa scolarité.

Vous êtes responsable de l'utilisation de celui-ci en dehors des heures scolaires.

Nous vous demandons donc de prendre connaissance et marquer votre accord en tant que parent/représentant légal concernant

1. Le **contrat d'achat de l'ordinateur portable**. Celui-ci reprend l'ensemble des engagements (entre autres financiers) auxquels vous et l'école souscrivez dans le cadre de la mise à disposition de l'ordinateur portable.
2. La **charte d'utilisation responsable des outils numériques** qui devra être signée par l'élève.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse email suivante : [support@arbeaumont.eu](mailto:support@arbeaumont.eu)

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marie-Claire Dutrieux  
Directrice

---

<sup>1</sup> Avis numéro 3 du Pacte pour un Enseignement d'Excellence

# Contrat d'achat et Charte d'utilisation

Avoir accès à un ensemble de ressources technologiques (réseau, compte de l'école, machine mise à disposition selon le modèle d'achat) est un privilège qui s'accompagne de responsabilités.

L'introduction de la technologie en classe permet en particulier :

- La mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques. Par exemple : faciliter la différenciation pédagogique, permettre des évaluations au service des apprentissages, un rôle plus actif pour l'élève qui est encouragé à apprendre en faisant, en cherchant et en collaborant.
- D'augmenter la participation et l'autonomie des élèves.
- Le développement des compétences du XXI<sup>e</sup> siècle. En particulier : la pensée critique, la communication, la collaboration, la créativité et l'innovation.
- Une réduction de la fracture numérique.

Ces ressources numériques font partie, au même titre que les livres, des outils pédagogiques importants et nous pensons qu'il est essentiel que vous en disposiez pour participer pleinement aux apprentissages en classe. Nous attendons des élèves qu'ils en prennent soin. L'Athénée Royal Simone Veil a le droit de révoquer ou de limiter l'utilisation de ces ressources si l'élève ne respecte pas les responsabilités qui sont les siennes.

Chaque élève ayant dûment complété ce contrat se voit attribuer, en achat, un ordinateur portable avec écran tactile de type Chromebook. Cet ordinateur personnel est un outil pédagogique qui est utilisé en classe et à la maison afin que chaque élève bénéficie d'une plus-value numérique dans le cadre de son apprentissage.

L'utilisation de cet outil est régie par la charte reprise ci-dessous et pour laquelle nous vous demandons de prêter une attention particulière.

Nous vous invitons à la parcourir et à la conserver tout au long de votre contrat d'utilisation.

En effet, vous y retrouverez toutes les informations et contacts utiles qui régissent la gestion de l'ordinateur.

## Quel est son coût ?

Le coût total de l'acquisition d'un Chromebook s'élève à 320 €.

Une aide financière unique par élèves de la Région wallonne de 150 euros nous permet d'en diminuer le coût.

Vous recevrez la facture de 170 euros à l'arrivée de votre enfant dans l'école. Celle-ci peut être fractionnée en respectant toujours la communication structurée. Vous pouvez étaler le paiement temps que votre enfant est présent dans l'école et sur plusieurs années scolaires.

En cas de départ de l'établissement, vous avez la possibilité de restituer le Chromebook à la comptabilité. Vous pourrez recevoir une note de crédit suivant l'état de celui-ci et du nombre d'année d'utilisation.

Si votre enfant possède déjà un Chromebook, nous pouvons avec votre autorisation l'enregistrer sur notre plateforme de gestion. C'est à cette condition qu'il pourra utiliser son appareil.

Si votre enfant bénéficie déjà d'un Chromebook reçu dans une autre école, nous transférerons la gestion à l'Athénée Royal Simone Veil.

## Paiement de la location

La facture est envoyée par mail dont le paiement est à réaliser via l'**application UNI**.

Nous vous invitons à nous contacter si vous éprouvez des difficultés à vous connecter à la plateforme de paiement en ligne UNI.

Si vous rencontrez des difficultés pour le paiement de votre Chromebook, nous vous invitons à prendre contact avec notre service comptabilité au plus tôt.

## Utilisation du Chromebook

Durant les heures scolaires, et au sein de l'infrastructure de l'Athénée Royal Simone Veil, l'élève ne pourra se connecter à son Chromebook qu'à l'aide de son compte scolaire @arbeaumont.eu.

En dehors des périodes scolaires et en dehors de l'établissement, l'élève peut utiliser le matériel tant avec son compte @arbeaumont.eu qu'avec un compte personnel.

Au sein de l'établissement, le réseau Wifi est partagé par l'ensemble des élèves et des enseignants. Il est de la responsabilité de l'élève d'utiliser ce réseau de façon appropriée afin que tous les utilisateurs puissent bénéficier de façon égale. Cela signifie que les élèves ne peuvent utiliser les ressources techniques mises à leur disposition pour des activités illégales.

Le téléchargement de musique, vidéos, films et logiciel depuis Internet n'est pas autorisé durant les heures scolaires sauf demande expresse contraire du professeur pour la réalisation de travaux scolaires.

Les outils mis à disposition par l'école devront toujours être utilisés d'une façon conforme aux missions de l'école. En particulier, les élèves **sont responsables des emails qui sont envoyés en leur nom**. Les courriers électroniques dont le contenu est dénigrant, obscène ou plus généralement jugé inapproprié (en particulier si ce contenu participe à un harcèlement) sont strictement interdits. Leurs auteurs sont passibles de poursuites disciplinaires et judiciaires.

Nous attendons des élèves qu'ils surveillent correctement leur usage de la technologie. En particulier, les personnes responsables/parents doivent être attentifs aux signes d'addiction à Internet, tels que le fait de perdre contact avec leur famille, leurs amis et leur travail scolaire pour participer à des activités en ligne.

L'élève est responsable du chargement de la batterie de son Chromebook, il doit veiller à tenir chargé son outil de travail.

Les élèves ne sont pas autorisés à posséder des images inappropriées ou des vidéos sur leur compte ou sur la machine qui est mise à leur disposition par l'école. Nous entendons par image et vidéo inappropriées celles qui ne sont pas adaptées au contexte scolaire et qui sont contraires aux bonnes mœurs et au droit à l'image. Quiconque reçoit une image inappropriée est supposé en informer un membre de l'équipe éducative. Un élève qui partage, envoie ou distribue une image inappropriée s'expose à des sanctions disciplinaires significatives.

Partager une image inappropriée d'un autre élève ou de soi-même dans un contexte inapproprié est contraire à la législation belge et est passible de poursuites judiciaires et disciplinaires

Il est strictement interdit d'utiliser tout service de Réseau Privé Virtuel (VPN) pendant le temps scolaire. Cette interdiction s'applique à tous les appareils électroniques, qu'ils soient personnels ou fournis par l'établissement. L'utilisation de VPN compromet la sécurité de notre réseau et empêche le contrôle adéquat des activités en ligne, ce qui peut nuire à l'environnement d'apprentissage. Tout manquement à cette règle sera considéré comme une infraction grave et pourra entraîner des sanctions disciplinaires appropriées.

## Maintenance et réparations

Le contrat de location inclut un contrat de maintenance. Celui-ci est assuré

- En interne pour toute demande technique, par un premier diagnostic
- En externe pour toute demande d'intervention matérielle.

En cas de dysfonctionnement, de dégradation, de perte, de vol, l'élève s'engage à le signaler immédiatement à notre opérateur technicien.

L'Athénée Royal Simone Veil s'engage à mettre à la disposition de l'élève un Chromebook de remplacement dans la limite du stock disponible. Cette mise à disposition est gratuite et limitée dans le temps afin de pouvoir raisonnablement répondre de manière optimale à toutes les demandes. Pour toute réparation hors garantie effectuée en externe, une franchise de 50€ pourra être appliquée.

## Sécurité et contrôle parental

Chaque Chromebook est identifiable par un numéro de série attribué personnellement à son utilisateur. En cas de perte ou de vol, ce numéro de série permet à notre service technique de bloquer l'appareil à distance, le rendant inutilisable. Il permet également une meilleure prise en charge d'une assurance quelle qu'elle soit.

Le réseau scolaire possède un pare-feu protégeant les Chromebook lorsque l'appareil se trouve physiquement dans l'établissement.

Lorsque l'utilisateur utilise son compte scolaire à domicile, il est également protégé.

Ces dispositifs assurent la protection et restreignent la connexion aux sites inadéquats ou sans utilité pédagogique.

Nous attirons votre attention sur votre responsabilité d'utilisateur quant à la protection de l'appareil dans la sphère privée.

Comme tout outil de communication, le Chromebook peut représenter des risques et des abus en fonction de l'utilisation qui en est faite. Nous attirons votre attention sur l'importance et la responsabilité qui est la vôtre d'opérer un contrôle parental sur l'appareil de votre enfant. L'Athénée Royal Simone Veil se dégage de toute responsabilité quant à l'utilisation abusive ou détournée du Chromebook en dehors des heures et de l'enceinte de l'établissement scolaire.

L'utilisation de l'ordinateur portable qui s'effectue en dehors de l'école est du ressort exclusif des personnes responsables/parents de l'élève.

Il est donc possible d'installer une application de contrôle parental par vos soins, sur la session privée de l'ordinateur.

L'Athénée Royal Simone Veil ne se charge pas de l'installation ou la maintenance de tous autres logiciels utilisés dans le cadre privé.

## Engagements et responsabilités

L'utilisateur et les personnes responsables/parents s'engagent par la signature du présent contrat à :

- Marquer leur accord sur les termes et conditions de celui-ci et confirmer la location-achat du Chromebook;
- S'engager à respecter les conditions d'utilisation et particulièrement :
  - N'installer que des logiciels fiables et approuvés par l'école;
  - Ne pas apporter de modifications physiques au matériel (ajout de composant, configuration matérielle)
  - Signaler immédiatement tout acte susceptible de constituer une violation réelle ou présumée des règles de sécurité
  - Prendre contact avec le service technique de l'Athénée Royal Simone Veil pour toute anomalie pouvant affecter le poste de travail
  - S'abstenir strictement de faire appel à un intervenant technique extérieur
  - Respecter le droit d'auteur et les autres droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers sur les logiciels dont l'installation et l'utilisation sont envisagées
  - Ne pas modifier la configuration ou ne pas désactiver les mesures de sécurité mise en place sur le Chromebook;
- Reconnaître le caractère contraignant du recouvrement en cas de non-paiement des sommes dues et en cas de non restitution de l'appareil comme il en a été convenu avec le service de comptabilité de l'Athénée Royal Simone Veil;
- Dans le cadre de la fin de contrat : restituer l'intégralité du matériel (Chromebook, chargeur, câble d'alimentation) dans le même état que celui dans lequel il se trouvait à sa mise à disposition, compte tenu de l'utilisation régulière et de l'usure normale de celui-ci.
- Utiliser le matériel fourni avec soin et conformément à sa destination;
- Veiller à entreposer le matériel en sécurité, le conserver dans un contenant sûr;
- Signer tout dommage, toute perte, tout vol, tout dysfonctionnement au service technique et/ou au service de comptabilité;
- L'élève prendra également soin de transporter son matériel de façon à minimiser les risques de dommages (en ce compris les griffes).

## Que faire en cas de vol?

Dès la constatation d'un vol aggravé du matériel, nous vous demandons de vous diriger vers le poste de Police afin d'acter une plainte pour vol.

Il est également indispensable de prendre directement contact avec notre service technique ainsi que notre service comptabilité.

L'appareil sera immédiatement bloqué à distance. Aucun accès ne sera plus possible sur ladite machine.

L'accès aux comptes @arbeumont.eu et autres comptes privés sur un autre appareil sera toutefois toujours possible. Le Chromebook étant un terminal, aucune donnée ne sera perdue.

L'élève récupérant un Chromebook de remplacement aura de nouveau accès à ses comptes et dossiers.

## Que faire en cas d'oubli ?

Au cas où l'élève oublie son Chromebook à la maison ou oublie de le recharger, l'enseignant décidera si l'élève peut aller demander un Chromebook à prêter à la comptabilité de l'école ou devra suivre les activités sur la machine d'un collègue et se remettre à jour à la maison.

L'école fera son possible pour prêter un Chromebook de remplacement dans la mesure des outils disponibles. Celui-ci devra être ramené par l'élève à l'accueil de l'école avant de quitter l'école à la fin des cours et l'élève ne pourra pas le ramener à la maison.

## Protection de la sécurité et des données à caractère privé

Les élèves doivent respecter les données personnelles des autres élèves, des équipes éducatives ainsi que des autres utilisateurs sur Internet.

Cela signifie en particulier que les élèves :

- doivent garder leurs mots de passe secrets ;
- ne peuvent en aucun cas utiliser le compte et le mot de passe de quelqu'un d'autre ;
- ne peuvent pas envoyer d'emails ni créer de documents au nom de quelqu'un d'autre ;
- ne peuvent pas lire, supprimer, copier, modifier les emails ou autres documents d'autres utilisateurs sans leur permission.

Toute tentative malveillante visant à abîmer ou détruire le matériel technologique ou les données d'un autre utilisateur ou d'une institution connectée à Internet est **strictement interdite**.

La politique de l'école est de traiter les dossiers des élèves de l'école comme des **répertoires privés**.

## Qui contacter?

J'ai des questions quant au paiement de la location et au contrat : Service Comptabilité 071.588.127 ou par mail [compta@arbeaumont.eu](mailto:compta@arbeaumont.eu)

J'ai un problème technique avec le Chromebook : Service Technique (par téléphone ou en me présentant au service comptabilité) : 071.588.127

J'ai des difficultés pour régler mes factures : Service Comptabilité 071.588.127

Mon Chromebook a été endommagé : je l'apporte au Service Technique (au sein du service comptabilité)

J'ai perdu mon Chromebook : je contacte au plus vite le service comptabilité et le service technique pour recevoir du matériel en prêt et bloquer l'appareil perdu.

# Création d'un compte G Suite pour l'Éducation

L'Athénée Royal Simone Veil a créé un compte professionnel "G Suite pour l'Éducation", lié au domaine de l'école, pour chaque membre de son personnel enseignant (NOM@arbeaumont.eu). Depuis la rentrée 2018, l'Athénée donne également accès à un tel compte à chacun de ses élèves.

Conformément aux dispositions du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), nous avons besoin de votre autorisation de parent/représentant légal pour créer ce compte pour votre enfant.

Les élèves ont besoin d'un compte G Suite afin de se connecter à leur Chromebook et de développer/maximiser leurs apprentissages grâce à l'utilisation des outils numériques mis à leurs dispositions.

G suite pour l'Éducation rassemble les outils Google tels que Gmail (pour l'envoi et la réception de courriels), Google Agenda (le calendrier reprenant entre autres l'ensemble des cours), Google Drive (pour le stockage des fichiers), Google Docs/Sheet/Slide/Forms (pour la production de contenu), Google Groups/Sites/Talk/Hangouts (pour la collaboration et le partage de contenus) et Google Classroom (pour l'organisation du travail scolaire et les échanges entre enseignants et élèves). Ces services sont appelés les Services Principaux de G Suite pour l'Éducation. L'ensemble des Services Principaux sont exempts de publicité.

À noter qu'aucune solution permettant d'accéder aux échanges de manière anonyme (type Google Vault), n'est activée sur le domaine de l'école.

Nous souhaitons également permettre aux élèves d'accéder avec leur compte G Suite pour l'Éducation de l'école à certains autres services Google, appelés Services Complémentaires, comme YouTube (en mode d'accès restreint strict), Blogger, Google Maps, Google Earth ou Science Journal. Les services complémentaires chez Google peuvent donner lieu à des publicités mais celles-ci sont non ciblées, c'est à dire que le choix des publicités présentées ne dépend pas du comportement de l'utilisateur (les emails qu'il envoie, les documents qu'il produit, les recherches qu'il effectue, ...).

Lors de la création d'un compte pour un élève, l'école peut fournir à Google certaines informations personnelles sur celui-ci, notamment ses nom et prénom, son adresse e-mail et son mot de passe. Un compte Google Education diffère d'un compte Google (Gmail) classique. En effet, toute personne inscrite est couverte, en plus de la législation concernant la protection des données personnelle (RGPD), par les lois européennes et américaines sur la protection de la vie privée des mineurs (même si la personne inscrite est majeure). Pour tous les détails concernant le traitement des données personnelles par Google dans le cadre de G Suite pour Education, merci de vous reporter au document suivant : [https://gsuite.google.com/terms/education\\_privacy.html](https://gsuite.google.com/terms/education_privacy.html)

## Formulaire d'acceptation (à rendre à la comptabilité avant réception du Chromebook)

Merci de cocher les cases suivantes :

- Je marque mon accord avec le Contrat d'achat de l'ordinateur portable (document page 2)
- J'autorise l'école à créer et gérer un compte G Suite for Education pour mon enfant et à recueillir, les informations le concernant aux fins décrites dans le document ci-dessus (page 9).
- Je marque mon accord avec la Charte d'utilisation responsable des outils numériques (pages 4 à 7)

---

Nom du parent/représentant légal

Nom et prénom de l'élève (+classe)

---

Signature du parent/représentant légal & date

N° de la machine (à remplir par l'école)